



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 6 - Fonds de soutien à l'investissement local - Demandes de subventions

Fonds de soutien à l'investissement local

Demandes de subventions

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

L'article 141 de la Loi de Finances pour 2017 reconduit la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs EPCI. Une circulaire du 24 janvier 2017 en précise les modalités d'attribution. L'objectif de cette dotation est d'avoir un effet levier sur l'investissement local.

Au niveau national, les montants sont répartis en 2 enveloppes :

- 600 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les métropoles, les communes et les EPCI à fiscalité propre.
L'enveloppe allouée pour la Région Bourgogne-Franche-Comté est de 18,8 M€ (pour mémoire elle était de 21,5 M€ en 2016).
- 216 M€ consacrés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres situés dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants (17,5 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté).

Cette seconde enveloppe ne concerne pas la Ville de Besançon.

Les conditions d'éligibilité des projets sont les suivantes :

- Les opérations doivent concerner les domaines suivants (8 types d'opérations éligibles) :
En cohérence avec les objectifs posés par la loi de transition énergétique du 17 août 2015, 3 types d'opérations concernent le développement durable et la protection de l'environnement :
 - o la rénovation thermique des bâtiments publics (isolation, panneaux solaires, géothermie, pompes à chaleur...) pour les structures anciennes et nouvelles,
 - o la transition énergétique (maîtrise des charges et réduction de la part des énergies fossiles),
 - o le développement des énergies renouvelables.
- Les 5 autres sont :
 - o la mise aux normes et la sécurisation d'équipements publics, notamment la mise en accessibilité des ERP,
 - o le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
 - o le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, y compris les projets d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
 - o la réalisation de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accueil de migrants,
 - o le développement du numérique et de la téléphonie mobile, qui s'inscrit dans le plan «France très haut débit».

Le taux de subvention maximum serait de 35 % des montants des dépenses HT, avec une participation attendue du maître d'ouvrage à hauteur de 30 % minimum si la collectivité est chef de file de la compétence dont relève l'investissement, ou 20 % minimum dans les autres cas (avec dérogation possible pour les Monuments Historiques par exemple). Cette subvention est cumulable avec d'autres aides, dans le respect des règles d'attribution de ces autres subventions.

La Préfecture souhaite privilégier les projets structurants dont les travaux débiteront durant l'année 2017.

Après un recensement des opérations éligibles en début d'année, la Ville de Besançon a déposé un certain nombre de dossiers susceptibles d'être subventionnés.

La liste des dossiers déposés, avec les taux et les montants sollicités figure dans le tableau ci-après, le choix définitif des projets éligibles au fonds de soutien appartenant à l'Etat.

Projets	Coût estimé HT	Subv° sollicitée Fonds de soutien	Taux de subv°	Démarrage des travaux	Autres cofinancements attendus
Rénovation de l'école Durer : amélioration thermique (atteinte du niveau BBC), mise en accessibilité et sécurisation	4 131 876 €	1 446 157 €	35 %	juillet 2017	Etat (Réserve parlementaire Mme Romagnan 18 000 €) Union Européenne (FEDER (30 %))
Mises aux normes accessibilité des Etablissements Recevant du Public dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)	676 900 €	236 915 €	35 %	mars 2017	CNDS (20 %) mais base éligible établissements sportifs seulement
Création d'un PC sécurité des bâtiments municipaux	705 434 €	246 902 €	35 %	mars 2017	
Aménagement de l'avenue Gaulard (création d'une voie cyclable, sécurisation des piétons)	626 695 €	219 343 €	35 %	juillet 2017	Région BFC (125 000 €)
Rénovation et remise aux normes du terrain synthétique de football de la Malcombe	416 666 €	41 667 €	10 %	juillet 2017	Union Européenne (FEDER 30 %) Région BFC (20 %) Département du Doubs (20 %)
Sécurisation des écoles	85 417 €	25 625 €	30 %	avril 2017	Etat (FIPD 50 %)
Installation solaire thermique au Logement-Foyer Henri Huot	36 300 €	12 705 €	35 %	août 2017	ADEME (43,5 %)
TOTAL Ville de Besançon		2 229 313 €			

Pour chacun des projets mentionnés, la Ville de Besançon confirme la sollicitation de subventions auprès de l'Etat, suite au dépôt des dossiers et auprès des autres partenaires financiers potentiels ou s'engage à solliciter ces derniers, au regard des plans de financements prévisionnels indiqués, et à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer la réalisation des projets de la Ville suivants :

- Rénovation de l'école Dürer : amélioration thermique pour atteindre le niveau BBC, mise en accessibilité et sécurisation,
- Mises aux normes accessibilité des Etablissements Recevant du Public dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP),
- Création d'un PC sécurité des bâtiments municipaux,
- Aménagement de l'avenue Gaulard,
- Rénovation et remise aux normes du terrain synthétique de football de la Malcombe,
- Sécurisation des écoles,
- Installation solaire thermique au Logement-Foyer Henri Huot,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué, à confirmer les demandes d'aides auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local, et auprès des autres cofinanceurs tels que la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne, le Centre National pour le Développement du Sport, l'ADEME, et les autres partenaires potentiels, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité